

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 08-2023 : MARCHES PUBLICS
P238 – CAVAILLON – CHEVAL BLANC : RENOUELEMENT
FEEDER DN 450 3270 ml
Procédure adaptée du 26 juin 2023
Attribution : Groupement d'entreprises SOGEA
PROVENCE/PETAVIT

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à renouveler le feeder en fonte grise DN 450 entre la station des Iscles à Cheval-Blanc et le MIN de Cavailon par une conduite en fonte DN 400 sur 3270 ml.

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 12/05/2023 (annonce 23-64884), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 12/05/2023 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 17 mai 2023 (MP 18476),

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres, effectuée le 24 juillet 2023 par le cabinet MERLIN, que la proposition de base du groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVIT est la mieux classée au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations et la valeur technique,

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux de renouvellement du feeder DN 450 (3270 ml) entre Cheval-Blanc et Cavaillon, au groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVID, pour un montant estimé tel que mentionné dans le Détail Quantitatif Estimatif de 2 194 865.00 € H.T.

Cheval-Blanc, le 10/08/2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

